



SOMMAIRE

- Le voile du nom de J. Sublet Khaled Kchir 2-3	- Chronologie La Tunisie au jour le jour 8-10 avril-mai 1991
- Pour l'élaboration d'un dictionnaire biographique Samya El-Machat 3	- Livres d'art 10
- Comptes rendus de colloques 4-7 - IVème Congrès de l'O.C.V.I. Zoubeir Mouhli - Séminaire de sociolinguistique maghrébine Francis Manzano	- A lire et à connaître 11
	- Les Sciences humaines et sociales en mai-juin 12

LE VOILE DU NOM

Jacqueline SUBLET, *Le voile du nom. Essai sur le nom propre arabe*, Paris : P.U.F., 1991, 207 p. - (Ecriture).

Il n'est pas facile de nos jours, de comprendre l'anthroponymie arabe médiévale et les procédés d'identification des hommes au Moyen Age. En effet, depuis l'institution de l'état civil à l'européenne - système qui consiste *grosso modo* à désigner le citoyen par un nom et un prénom - il est malaisé de saisir la signification et «*la lourdeur*» d'une chaîne onomastique dans une biographie prise dans un dictionnaire biographique arabe quelconque. On a dû s'efforcer de rendre opératoire l'état civil moderne dans un milieu culturellement différent (1). Le nom propre y était un condensé de charges sacrées et profanes, interférant pour définir l'individu et surtout pour le situer. Ainsi, depuis les origines de l'Islam jusqu'à la période contemporaine, le nom propre arabe demeurait un lieu de mémoire dynamique, marquant l'itinéraire d'un individu sa vie durant. Parallèlement, cette mémorisation individualisante tend à créer, implicitement, des identités collectives, par un jeu de références et de symboles aux ancêtres, aux origines, aux toponymes et aux événements. Chacune de ces références était matérialisée par écrit et constituait un élément à part entière de la chaîne onomastique. La somme de ces éléments, pré ou post-accolés au *ism* (nom donné à la naissance) servait à tisser *un voile* autour de lui et à le protéger, comme l'a bien démontré Mme Jacqueline Sublet dans son ouvrage consacré au nom propre, et intitulé : *le voile du nom*.

Spécialiste en onomastique arabe et responsable du projet «*Onomasticon arabicum*» (2) J. Sublet ouvre avec cet ouvrage, la voie aux spécialistes dont la tâche sera désormais facilitée par les moyens informatiques. Elle donne l'exemple dans la finesse de l'exploitation du vaste corpus qu'elle a choisi, à travers un va-et-vient fécond entre les sources, dictionnaires biographiques couvrant les huit premiers siècles de l'Islam. Leur floraison à l'époque mamelouke acheva l'élaboration, la réglementation et la systématisation de la discipline onomastique (p. 160).

La chaîne onomastique élaborée par les biographes se compose du : *ism* (reçu à la naissance, prénom, dirions-

nous aujourd'hui, à tort d'ailleurs, car à l'époque il n'y avait pas de nom de famille ou patronyme) du *ism* du père puis des noms des ancêtres, ce qui correspond au *nasab* (généalogie). Le voile du nom, quant à lui, est constitué des autres éléments, objet de trois chapitres sur les six qui forment l'ouvrage : *la kunya*, intraduisible; le (s) *laqab* (surnom, titre, le plus commun étant *la šuhra*) et enfin la (les) *nisba* (nom de relation).

«*Le statut d'ancêtre*» : une entrée en matière anthropoculturelle

L'auteur remonte à la période anté-islamique et met en relief l'importance de la connaissance de la filiation ascendante (*nasab*), précieusement conservée par les généalogistes. Parallèlement, les liens de filiation étaient conçus en rapport étroit avec plusieurs valeurs *ḥasab*, *nasab*, *ʿaṣabiyya*..., cristallisant «*l'esprit de parenté basé sur les liens de famille et de consanguinité tribale*» (p. 17). Mais si de telles considérations et références se sont maintenues, la société arabe, de par son évolution, s'acheminait inéluctablement vers l'ouverture sur des aires non-arabes et par là-même sur une multitude d'ethnies et de peuples. Le brassage de tous ces éléments se faisait certes par l'islamisation, mais et aussi dans un grand moule souple, qui prit sa forme définitive au bout de huit siècles : celui de l'onomastique. Ainsi, la chaîne onomastique devenait le moyen d'intégration au milieu géographique et social, le premier révélateur de l'appartenance à la communauté musulmane d'une façon générale. Au terme des adaptations et des réajustements, le monde des Mamelouks «*sans ancêtres*» était intégré, grâce au recours à «*la parenté horizontale*» (pp. 28-33) et aux «*parents fictifs*» (de père inconnu, un Mamelouk est le plus souvent appelé *ibn ʿabd Allah*: fils de l'esclave de Dieu). On s'évertuait à choisir des noms compensatoires à ces jeunes esclaves importés, qui ont fini par accaparer l'Etat. (Les thèmes de leurs *ism* tournent autour de la puissance, du bonheur, des animaux, des métaux, de la lumière...). (p. 15-38)..

«*La preuve de soi*» : de la fonction de la *kunya*

La kunya est intraduisible, elle est constituée de deux éléments : *Abū* (père de) pour les hommes et *Umm* (mère de) pour les femmes et d'un nom d'un fils ou d'une fille, d'une qualité ou d'un attribut. Elle se situe en général au début de la chaîne onomastique.

Son usage, dès les premiers temps de l'Islam, reflète un code social consacré, puisque ne la porte que le musulman libre et intégré à la société. Un nouveau converti, par

(1) Signalons à ce propos les problèmes insolubles qu'eurent à affronter les autorités coloniales pour identifier «*les citoyens*», compte tenu de la diversité des références dans les sociétés arabes : tribus, marabouts, toponymes, ancêtres... Ces problèmes persistent !

(2) Un vaste projet né au début de ce siècle, a été repris en 1969-70 par la section arabe de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes à Paris (CNRS) en vue de la réalisation d'une base de données biographique, avec la collaboration de plusieurs équipes en France, en Espagne, en Italie, en Tunisie....

exemple, en changeant de nom, obtiendra une *kunya*. Dans ce cas précis, elle désignera le caractère de son porteur et jouera le rôle de surnom. Dans les textes médiévaux, elle forme, avec les adjectifs laudatifs qui l'accompagnent, «*un glacié de mots qui alerte le lecteur sur la présence du nom propre de personne*», dans une écriture où la majuscule n'existe pas ! (p. 69). A l'époque mamelouke elle finira par désigner les hommes illustres (savants, magistrats...) p. (39-78). La *kunya* est encore en usage en Palestine-Syrie-Liban.

«*Qui porte la mémoire*» : une étude du *laqab*

Le *laqab* ou surnom est un énoncé qui porte la mémoire. C'est l'élément inventé par excellence. Il est choisi sur mesure pour honorer et glorifier les hommes uniquement. Une seule femme toutefois eut droit à un *laqab* : ce fut Sagar al-Durr. On la surnomma *ismat al-dunyâ wal-dîn* (vertu du monde et de la religion) pendant son règne éphémère lors de la naissance de l'Etat mamelouk (mai-juillet 1250).

Le moule du *laqab* est formel ; toutefois, de par sa connotation religieuse il préserve le *ism* de la profanation. Comme la *kunya*, le *laqab* est bicomposé : de l'élément *dîn* (religion) ou *dawla* (Etat) en deuxième position; le premier élément, lui, exprime une idée, une situation ou une qualité.

L'auteur analyse finement les *laqab* cités dans le dictionnaire biographique d'*Ibn Hallikân* (XIII^e siècle) et conclut qu'ils peuvent être classés selon les thèmes auxquels ils renvoient : lumière, éclat, astre (*Sihâb al-Dîn*), fierté, honneur, triomphe, ordre ou carrément la qualité d'un haut responsable civil ou militaire (*Sayf al-Dawla*). Le *laqab* en *dawla* a été déprécié, alors que celui ne permettant pas «*l'expression emphatique*» se maintint, comme pour préserver le *ism* «*d'éventuelles atteintes*» : il renferme l'élément religion. (p. 79-94)

«*Relation et situation*» : de la nécessité d'être situé

La *Nisba* ou nom de relation est l'élément du nom qui caractérise l'état et la situation. La *nisba* rattache soit verticalement (à un ascendant, une ethnie, un ancêtre éponyme, une tribu, un toponyme hérité) soit horizontalement, (à un toponyme acquis, un maître, un événement, une idiosyncrasie, une particularité physique...).

A partir des 5000 *nisba* recensées dans le répertoire d'*Ibn al-Atîr*, J. Sublet distingue schématiquement les *nisba* héritées (*al-Qurasî, al-Yamanî, al-Umawî...*) des *nisba* acquises (*al-Mansûrî, al-Halabî, al-Hanafî, al-Kutubî, al-Nahwî...*) Ces dernières servent en général de surnom. Mais les plus utilisées parmi les *nisba* sont celles qui se réfèrent à l'ethnie, la toponymie, l'école de pensée ou le métier. (p. 95-122).

«*L'approche par le nom*» : le nom garant de toute une mémoire

Pour mieux expliciter la démarche d'une analyse onomastique, Jacqueline Sublet étudie dans ce chapitre le

libellé des noms des «*transmetteurs du hadîth*» garants de son authenticité. Elle explique par ailleurs les modes de transmission du *hadîth*, valables pour comprendre les modes de transmission du savoir en général.

Dans une culture foncièrement orale, les noms étaient «*transcrits sous une forme assez détaillée pour être porteurs d'information*», tant dans les chaînes de *hadîth* que dans les «*certificats*» insérés dans les manuscrits (*sama* - certificat d'audition - ou *igâza* - licence d'enseignement).

Pour comparer, l'auteur choisit comme pendant, la correspondance officielle où le libellé des noms évolua, depuis l'aube de l'Islam, en se compliquant, parallèlement à l'affermissement de l'Etat. C'est le phénomène de *l'inflation des titres* (p. 123-155).

«*Pour une théorie du nom propre*» : le couronnement d'une recherche fouillée

Dans ce dernier chapitre, l'auteur nous expose sa théorie sur le nom propre en insistant sur «*le contenu quasi magique des ism et l'idée du mauvais sort qui est susceptible de leur être attachée*»! (p. 162) qui poussèrent les auteurs arabes à se cantonner dans *le voile du nom* !

La démarche de l'auteur a consisté à analyser et classer les données des sources en les confrontant aux théories nouvelles de C. Lévi-Strauss sur «*la création des identités collectives*» et le «*jeu universel des étiquettes*» ou de J. Berque sur l'incorporation de «*l'hétérogénéité des lieux*» par le nom. J. Sublet en arrive ainsi à cerner les frontières du nom et à délimiter son territoire en se référant par exemple au pouvoir politique, où les noms des sultans «*effacent*» ceux des sujets. Le nom reflète aussi la géographie de l'Islam avec comme constante, **le désir d'ubiquité et l'abolition de la succession des moments** dans les différents lieux. Il peut d'autre part traduire **la fascination du passé et la projection vers l'avenir** : pour perpétuer la mémoire d'un père, d'un ancêtre ou d'un héros, on en choisit le nom pour le donner à son propre fils. Pour se parer du mauvais sort, on choisissait des noms de bon augure. *Ibn Manjûlî* en dénombre cinquante, dérivés des racines de chance, prospérité, victoire, bonheur, etc... On défiait le sort grâce à des noms antinomiques. Ainsi l'acte même de choisir un nom, n'était pas si simple, puisque la dernière catégorie de noms permettait de communiquer avec l'Au-delà. (p. 157-1867).

Au terme de l'ouvrage, J. Sublet aura levé *le voile du nom* devant le lecteur en le familiarisant avec les sources et en l'introduisant au cœur même de l'esprit du système onomastique arabe médiéval.

On se demande enfin si dans une culture peu féconde dans le domaine iconographique et pictural, l'étude des représentations, de l'imaginaire et des mentalités, ne serait pas à faire à partir des «*portraits*» qui transparaissent des noms et des biographies.

POUR L'ELABORATION D'UN DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DES NATIONALISTES TUNISIENS

Compte rendu de Watha'iq 1990 n° 13

Pour son treizième numéro Watha'iq, bulletin de la Commission des Sources de l'Histoire tunisienne en France, recense les principaux travaux biographiques (autobiographies, dictionnaires ou recueils biographiques... p. 8-11) et cite des documents importants sur la stratégie du Destour ou son implantation géographique... (p. 20-26). Enfin, Watha'iq présente à la lumière de leurs activités, les hommes du Destour de 1919 à 1926. Cette liste de 43 noms représente la génération issue de la «Grande Guerre» et ses conséquences : l'apprentissage des mots d'ordre «*Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*», «*Indépendance*», «*Constitution*»... ainsi que le recours aux valeurs arabo-islamiques. Il y a également la génération qui émerge avant, pendant et après le Front populaire avec la fin des illusions réformatrices, il y a enfin la génération issue de la Deuxième guerre mondiale et la nécessité du recours à la violence.

Quelle était la composition sociale du Destour ? Sur quelle idéologie s'appuyait-il pour faire valoir sa cause ? Pour tenter de répondre à ces questions et cerner le pourquoi de ces engagements, une remontée aux origines est nécessaire. Et dans la mesure où les connaissances demeurent encore schématiques et dispersées, Watha'iq propose au lecteur, au chercheur des fiches biographiques aux proportions certes modestes mais qui fournissent l'essentiel et permettent, grâce à des références bibliographiques, de poursuivre les recherches.

L'établissement d'un dictionnaire biographique des nationalistes tunisiens a pour rôle de dissiper l'oubli ou l'occultation, de retrouver le sens profond des mutations. Car l'ensemble de ces destins individuels nous renseigne sur la spécificité du Destour, sur la genèse d'un sentiment national dans une société dominée ou sur les motivations individuelles de l'engagement politique. De plus, le recensement des métiers, professions, emplois et activités établi à partir de ces itinéraires militants apporte des précisions non seulement sur l'origine et le niveau d'études mais également sur l'état d'implantation du courant nationaliste à travers le pays. Il permettra de vérifier s'il existe ou non une correspondance entre l'indication donnée par les lieux de naissance des dirigeants et le développement du nationalisme. D'une certaine façon, les lieux de naissance, les régions d'origine des dirigeants restent des critères pour évaluer les progressions de l'implantation du Destour.

Enfin, les fiches biographiques de Watha'iq livrent des caractéristiques essentielles à la compréhension des comportements militants : l'instruction par l'école française, le Collège Sadiki ou la Zitouna. L'école est perçue d'abord et surtout comme un moyen d'ascension sociale dans une société bloquée par la colonisation, comme une voie qui permettra ultérieurement l'accès à la conscience nationale.

L'adhésion au Destour marque pour les militants un changement de vie, mais elle ne se produit pas dans les mêmes circonstances pour tous. La répression subie par tous est une autre constante. Les sanctions, la prison, la résidence surveillée : là se fortifient les convictions et s'enracinent les certitudes des militants.

Cette première étape qui s'appuie sur un seul courant le Destour de 1919 à 1926 est une contribution notable à l'effort de renouvellement de la connaissance de l'histoire contemporaine de la Tunisie à travers des trajectoires individuelles.

Samya EL MACHAT



Le cahier n° 1 de l'encyclopédie de la Tunisie présente notamment des études sur Ibn Abi Dhiaf (Ahmed), BEN ACHOUR (Mohamed Tahar) et TERNANE (Khemaïes).

COMPTES RENDUS DE COLLOQUES

Vie Congrès de l'Organisation des Capitales et Villes Islamiques Rabat 20-24 avril 1991

Rabat a abrité, du 20 au 24 Avril 1991, le quatrième colloque organisé conjointement au sixième congrès des capitales et villes islamiques, sous le thème : «**Conception architecturale et planification urbaine dans un esprit islamique**». Ces deux manifestations auxquelles ont assisté les experts et les spécialistes du domaine, représentant 46 capitales et villes islamiques ainsi que des représentants de l'Organisation de la Conférence Islamique, de l'ALECSO, de la Ligue Arabe, du Fonds de Développement des Villes Arabes, de l'Organisation des Cités Unies et de l'Association norvégienne des collectivités locales, ont été parrainées par l'Organisation des Capitales et Villes Islamiques.

L'Organisation des Capitales et Villes Islamiques :

L'O.C.V.I. a été officiellement fondée en 1980, suite aux résolutions adoptées par le premier congrès organisé à la ville sainte de La Mecque qui fût choisie pour abriter le siège permanent de l'organisation. La Ville de Jeddah accueille, quant à elle, le Secrétariat général. Le nombre des pays islamiques, membres de cette organisation à caractère apolitique, atteint les quarante six.

L'O.C.V.I. s'est fixée pour objectifs de :

- consolider les liens entre les capitales et villes islamiques
- promouvoir, développer et intensifier la coopération entre elles
- préserver l'identité et le patrimoine de ces capitales et villes
- aider à la réalisation de modèles urbains cohérents capables d'orienter le développement des villes et capitales islamiques, en accord avec leurs réalités et caractéristiques économiques, sociales, culturelles et environnementales
- et y élever les niveaux de services publics et de confort.

Pour réaliser ces objectifs, l'O.C.V.I. procède à l'organisation d'échanges de visites, d'études, de recherches et de missions entre les villes concernées ainsi que de colloques, cercles de recherche et stages périodiques traitant des problèmes dont souffrent ces villes. Elle participe, aussi, au financement de projets touchant aux services publics,

aux projets de conservation et de sauvegarde ainsi qu'aux études et stages dans le monde musulman à travers «*La Caisse de coopération des capitales et villes islamiques*». Ainsi participe-t-elle, en Tunisie, à la restauration de la madrasa de Bir-Lahjar, située au coeur de la ville historique.

VIème congrès de l'O.C.V.I.

La principale résolution du congrès de Rabat a été l'élargissement de l'appartenance à l'O.C.V.I., à d'autres villes riches en patrimoine musulman, même si les pays auxquels elles appartiennent ne sont pas membres de la Conférence Islamique.

Quant au colloque, il a vu la participation de 18 conférenciers, venus de tous les pays du monde musulman pour y exposer leurs recherches, études et expériences durant les cinq jours qu'a duré le colloque. Une exposition des réalisations architecturales et urbaines, respectant l'esprit de conception islamique dans 15 villes membres était organisée en parallèle au colloque et cinq villes exposantes furent primées : il s'agit de Riadh, le Caire, Rabat, Jeddah et Tunis.

La Tunisie s'est manifestée aussi lors de ce colloque à travers une intervention exposant l'expérience de la ville historique de Tunis, la philosophie d'intervention en milieu urbain dans le noyau historique, le cadre juridique et institutionnel qui régit la ville et les différentes opérations de restauration ou de restructuration urbaine à travers les projets de la Hafsia et Bab Souika-Halfaouine, ainsi que la grande opération des oukalas à laquelle s'attaque actuellement la municipalité de Tunis.

Parmi les nombreuses recommandations qui ont émané du colloque notons, entre autres :

(1) Dans le domaine de la formation de l'architecte-urbaniste musulman :

- La nécessité de considérer l'histoire et les théories de l'architecture musulmane comme une matière essentielle dans la formation de l'architecte
- de considérer les principes de l'architecture et de l'urbanisme musulmane comme des éléments de base pour les nouvelles conceptions
- d'organiser des expositions d'architecture pour permettre la confrontation des idées et les rencontres

entre experts

- d'éditer les recherches et les mémoires de thèses traitant des principes islamiques dans la conception architecturale et urbanique et de les diffuser auprès des différentes institutions universitaires et scientifiques
- d'offrir des bourses afin d'encourager les recherches dans ce domaine
- de préparer une étude sur la nomenclature architectonique et urbanistique afin de l'arabiser, la standardiser et en faire un lexique
- de créer des écoles et des centres de formation d'artisans et de techniciens dans le domaine de la restauration.

(2) Dans le domaine de la pratique :

- réviser le cadre juridique qui gère la profession
- exploiter les potentialités locales et les matériaux locaux dans la construction dans les pays islamiques
- créer une association pour les architectes et urbanistes musulmans, en coordination avec l'O.C.V.I., etc...

(3) Dans le domaine de l'information :

- montrer des films-vidéos traitant des bases islamiques dans la conception architecturale et urbaine qui soient accessibles à tous
- encourager les articles de presse, les revues et les périodiques qui traitent du sujet.....

Les actes du colloque feront l'objet d'une publication (automne 91) dans laquelle sera développée la problématique «*d'une architecture contemporaine en phase avec les valeurs culturelles des pays musulmans*».

Zoubeïr MOUHLI
Architecte - Urbaniste
Association de sauvegarde
de la Médina de Tunis

* * *

**JOURNEES INTERNATIONALES DES MUSEES
16-19 mai 1991**

Dans le cadre des journées internationales des musées, l'institut national d'Archéologie et d'Art avec la collaboration de l'Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du Patrimoine, a organisé au musée du Bardo de Tunis, une table ronde sur le thème : «*Pour un nouveau musée national*». Ce séminaire a été suivi d'une conférence de Abdel wahab Meddeb sur le thème de «*l'image, la lettre et la voix à partir des textes des penseurs islamiques*» (16 mai).

SOCIOLINGUISTIQUE MAGHREBINE

Jalons et réflexions.

**Table ronde organisée à Tunis
les 24 et 25 mai 1991 ***

I. Racines.

Quand, dans les années 1970, la sociolinguistique émerge comme une forme de dépassement des simplifications du structuralisme euro-américain, elle trouve dans les différents pays du Maghreb un écho favorable sur lequel il est bon de s'interroger un instant.

Est alors profondément ancrée la pratique d'une linguistique ethnographique qui remonte elle-même à la fin du XIXème siècle. Dialectologie et ethnolinguistique sont effet les premières racines de la sociolinguistique maghrébine, dont l'esprit souffle à l'évidence dans des revues comme HESPERIS au Maroc ou la revue de l'I.B.L.A. en Tunisie.

Cet esprit, qui s'apparente pour beaucoup à l'inspiration des romanistes de la revue Wörter und Sachen (Les mots et les choses), se retrouvera longtemps et conduira par exemple en Tunisie aux travaux de **W. Marçais** et **A. Guiga** en 1925, et, plus près de nous, à une bonne part de ceux d'**A. Louis** (1).

Les défauts de cette période qui s'achève dans les années soixante ont été maintes fois signalés. Cette linguistique-là, volontairement ou non, est au service de la politique coloniale. Elle vise, en exaspérant leurs traits discriminants, à séparer les composantes ethniques du Maghreb, surtout au Maroc et en Algérie. On pense naturellement aux études berbères de cette époque, que certains souhaitaient alors voir déboucher sur une forme de scission pro-française.

Cette analyse historique légitime ne doit pas pour autant conduire à rejeter les acquis concrets de la démarche. Ainsi vont les sciences, liées aux sociétés qui les produisent et les subventionnent.

2. Développement.

Chef de file d'une approche résolument élargie, **W. Labov** déclare retenir l'appellation «*sociolinguistique*» à contrecœur, car au fond les épigones de **Saussure** ont capté à tort mais à leur profit le terme de «*linguistique générale*». Or la sociolinguistique est certainement la seule linguistique générale possible, apte à définir les mécanismes proprement linguistiques comme à envisager les enracinements sociaux, régionaux et historiques du langage (2). Cette réorientation de la linguistique ne pouvait que rencontrer les interrogations de la jeune linguistique maghrébine liée aux indépendances.

En effet, une linguistique qui parmi d'autres concepts établit l'universalité des rapports de force entre usages et de la quête du pouvoir social par le langage, trouve en Afrique

* Organisée dans le cadre d'un programme de recherches du Centre national de la Recherche Scientifique (France), avec la participation d'universitaires tunisiens et de l'URA 1066 CNRS (Paris-III/La Sorbonne Nouvelle). Cette table ronde, présentant l'état des recherches en cours, se donne pour objectif de définir quelques lignes d'action collectives ultérieures.

du Nord un excellent terrain d'application, quand l'arabe, pour la première fois depuis longtemps conteste et tend à supplanter plusieurs rôles séculaires du français. Et l'arabisation de s'inscrire dans cet axe. Mais un concept scientifique, en quelque sorte, se déroule jusqu'au bout. Du coup, l'on redécouvre une situation linguistique faite d'usages enchevêtrés et en compétition.

Cela vaut pour les arabes dits «*dialectaux*» et l'on se souvient alors du jalon de **W. Marçais** qui en 1930-31 traitait déjà de «*la diglossie arabe*». La contestation des usages académiques de cette langue n'est pas loin...

Cela vaut tout autant pour la langue berbère qui, à travers le militantisme de ses intellectuels et de ses sociolinguistes s'inscrit de plus en plus clairement dans un statut de langue de culture prête à investir des positions qui jusqu'à présent ne lui étaient pas reconnues (3).

En Tunisie, le paysage linguistique s'avère plus simple qu'en Algérie ou au Maroc. Dans les années soixante-dix, on pouvait estimer que la population berbérophone ne représentait qu'un % seulement de la population générale de ce pays (4).

La problématique sociolinguistique se situera donc principalement dans les relations entre variétés de l'arabe et français (en compétition intra-et extra-scolaire).

Autour de **S. Garmadi** et de la section linguistique du C.E.R.E.S. puis de différents chercheurs comme **T. Baccouche**, **M. Maamouri**, **H. Skik** et d'autres encore, se crée une mouvance sociolinguistique souvent préoccupée de planification linguistique.

Parmi les documents de synthèse de cette période, on citera en particulier le séminaire du C.E.R.E.S. d'avril 1965 portant sur «*les faits de contact linguistique et les niveaux de langue*» (5), et le recueil «*Language in Tunisia*» édité en 1983 par l'Institut Bourguiba des Langues Vivantes (6).

3. Un ralentissement.

Durant la décennie 1970-1980, la sociolinguistique tendait à devenir une forme institutionnelle ou du moins exemplaire de la recherche en sciences humaines, en Europe comme au Maghreb. Aujourd'hui, elle reste néanmoins marginale, c'est-à-dire plus liée aux travaux personnels de chercheurs et d'équipes de renom que s'inscrivant dans un véritable changement de mentalité universitaire, qui tarde à se produire. Peut-être doit-on voir aussi dans cette relative stagnation des études sociolinguistiques la preuve que la sociolinguistique n'est pas encore parvenue «*à atteindre dans toutes ses sous-disciplines le degré de rigueur de la linguistique proprement dite*» (7).

Pour ne considérer que le cas tunisien, deux facteurs importants peuvent être retenus si l'on veut comprendre ce ralentissement.

Le premier est la relative unité du paysage linguistique dont nous venons de parler. Ici, plus qu'en Algérie, au Maroc voire en Mauritanie et en Libye, la centralisation linguistique est en bonne voie. Sans compter l'inexistence «*effective*» du berbère, on peut reprendre le propos de **Ph. Marçais** : «*L'influence exercée par Tunis fait que partout, dans ce pays, de dimensions en somme réduites, on comprend et on peut user du dialecte de la capitale. Parler tunisien, c'est généralement parler tunisois*». (8).

Il y a dans ces conditions une probabilité très faible de dégager des thèses relatives à la variation dialectale ou sociolectale de l'arabe, tandis que les études de ce genre sont monnaie courante plus à l'ouest ces dernières années. A plus forte raison la Tunisie n'a pas l'équivalent des pépinières de la sociolinguistique que constituent les études berbères au Maroc et en Algérie.

Le second facteur est sans doute que les impératifs pédagogiques ont pris le pas sur la recherche scientifique stricto-sensu. Avant tout préoccupé d'efficacité dans l'enseignement de l'arabe et du français, la linguistique tunisienne tend de ce fait à se couper de l'exploration méthodique des terrains concrets de l'usage. Il y a là un danger que les sociolinguistes se doivent de signaler : une didactique des langues qui s'éloignerait du recensement des usages et de la prise en compte raisonnée de ces derniers, pourrait conduire assez vite à la production de normes d'apprentissage peu réalistes, tout comme le structuralisme, au-delà de très remarquables démonstrations, a néanmoins débouché sur des squelettes de langues et non sur la réalité de ces langues.

C'est dans cette perspective de mise au point et de réflexion critique que s'est constituée en 1989 une équipe de sociolinguistique tunisienne qui, en concertation avec l'U.R.A. 1066 C.N.R.S. (Paris-Sorbonne Nouvelle) a proposé et développe un programme de recherche en sociolinguistique tunisienne et maghrébine. Les premiers travaux relatifs à ce programme sont en cours de réunion et donneront lieu bientôt à une première publication du groupement de recherche ainsi constitué. Organisée à la fin du mois de mai, la table-ronde de sociolinguistique se donne pour objectifs fondamentaux de dresser l'état d'avancement des recherches dans ce domaine et de définir les linéaments possibles d'une recherche sociolinguistique intégrée en Tunisie.

Francis MANZANO
E. N. S. de Sousse,
Université de Rennes - 2
Haute Bretagne.

NOTES :

- 1) **W. Marçais/A. Guiga** : Textes arabes de Takrouna, Paris, Leroux (1925).
A. Louis : Les Iles Kerkéna & Documents ethnographiques et linguistiques sur les Iles Kerkéna. Thèse. Alger (1961-1962). Cf. dans le même ordre d'idée, le classique au titre significatif d'**E. Laoust** : Mots et choses berbères. Paris, Challamel (1920).
- 2) De **W. Labov**, cf. «*Sociolinguistique*». Paris, Ed. de Minuit (1976).
- 3) Voir le numéro spécial de la Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée : *Berbères, une identité en construction*. Aix-en-P. Edisud (1987).
- 4) C'est une estimation de **Th. Penchoen** : *La langue berbère en Tunisie et la scolarisation des enfants berbérophones*. Revue tunisienne des sciences sociales (1968).
- 5) Revue tunisienne des sciences sociales (décembre 1966).
- 6) «*Language in Tunisia*». Language and Linguistics Series. I. B. L. V. (1983).
Plus généralement, pour les informations relatives à la sociolinguistique, on doit se reporter à la bibliographie critique de **T. Baccouche** Revue tunisienne des sciences sociales (1970) et à la «*Bibliographie ethno-sociologique de la Tunisie*» par **A. Louis** (Tunis, Bascone et CNRS, 1977).
- 7) D'après une conclusion de **J.-B. Marcellesi** : *La sociolinguistique* (La linguistique, encyclopédie Larousse, 1977), p. 244.
- 8) **Ph. Marçais** : *Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin*. Paris, Maisonneuve, 1977. Avant-propos, pp. IX-X.

LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR AVRIL-MAI 1991

04 avril : Culture : Ouverture du 5ème Festival de la chanson tunisienne, au Théâtre municipal de Tunis, en présence de M. Mohamed Boudhina, président du jury (04-08 avril).

09 avril : Commémoration : Célébration du 53ème anniversaire des événements du 9 avril 1938. A cette occasion, M. Hamed Karoui, premier ministre, inaugure, à la galerie de l'information à Tunis, une exposition documentaire.

Politique : La présidence de la République annonce la création d'une Commission supérieure des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, présidée par M. Rachid Driss.

14 avril : Politique : Dans le cadre du développement du processus démocratique, le président de la République tunisienne annonce une série de mesures en faveur des partis de l'opposition légale; ces mesures portent notamment sur l'octroi d'une aide financière aux six partis reconnus (80 000 dinars chacun) et l'accès à la radio-télévision nationale.

Tunisie-Belgique : Entretiens, à Tunis, entre M. Hamed Karoui, premier ministre tunisien, et M. Willy Claes, vice-premier ministre et ministre de l'Economie belge, sur les modalités d'un «renforcement de la coopération entre les deux pays après la guerre du Golfe».

15 avril : Religion : Fin officielle du mois de Ramadhân, et célébration de l'Aïd el-Fitr. Le président Zine el-Abidine Ben Ali, assiste, à la mosquée de la Zitouna, aux cérémonies religieuses.

17 avril : Tunisie-France/Tourisme : Visite officielle en Tunisie, du ministre français du Tourisme, M. Jean-Michel Baylet, (17-18 avril). Accompagné de MM. Georges Colson, président du groupe FRAM, et Gaël de la Porte du Theil, président du comité de soutien français aux professionnels du tourisme tunisien, M. Jean-Michel Baylet a examiné avec son homologue tunisien, M. Mohamed Jegham, plusieurs mesures qui pourraient être prises pour relancer l'économie touristique tunisienne.

18 avril : Affaires sociales : Premier congrès africain sur le droit du travail et la sécurité sociale, organisé, à Tunis, par l'Association tunisienne de droit social et la Société internationale du droit du travail et de la sécurité sociale (18-19 avril).

Emigration : Colloque international sur «la situation des travailleurs migrants du Maghreb dans la CEE», organisé, à Tunis, par l'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe. (18-20 avril).

Tunisie-Somalie : Entretiens, à Tunis, entre M. Omar Arteh Ghaieb, premier ministre somalien et son homologue tunisien, M. Hamed Karoui, sur le développement des relations bilatérales et sur la situation de la Somalie dans le monde arabe.

19 avril : Environnement : Conférence internationale sur «la solidarité francophone pour l'environnement et le développement durable», qui réunit à Tunis, les ministres de 42 pays et plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) (19-23 avril).

Commémoration : Célébration, au Palais de Carthage, du 35ème anniversaire de la «tunisification» de la Sûreté nationale.

22 avril : UMA : Réunion, au Palais du Bardo, sous la présidence de Mme Néziha Mezhoud, de la commission des ressources humaines relevant du Conseil consultatif de l'Union du Maghreb Arabe (UMA); cette réunion a pour thème : «le système éducatif en Tunisie et la coopération maghrébine dans le domaine de l'éducation».

23 avril : Tunisie-France : M. Hamed Karoui, premier ministre, reçoit, au palais du gouvernement de la Kasbah, M. Alain Decaux, ministre de la francophonie, venu participer à la conférence des ministres francophones sur l'environnement. Les entretiens ont porté notamment sur «les perspectives qui se dégagent de cette conférence dont les rapports seront présentés au 44ème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage de la langue française». Par ailleurs, M. Alain Decaux, accompagné de M. Alain Grenier, ambassadeur de France à Tunis, a été reçu par M. Mohamed Charfi, ministre de l'Education et des Sciences.

Tunisie-Irak : M. Hamed Karoui, premier ministre tunisien, reçoit M. Tarek Aziz, ministre irakien des Affaires Etrangères, porteur d'un message du président irakien, M. Saddam Hussein, «message relatif à la situation en Irak».

24 avril : Tunisie-Chine : Visite d'Etat en Chine du président M. Zine el Abidine Ben Ali (24-28 avril). Au cours d'un entretien avec le président chinois, M. Yang Shangkun, le président de la République tunisienne s'est réjoui de la «volonté réciproque des deux pays, de raffermir davantage les relations bilatérales.»

Tunisie-Allemagne : Signature à Tunis d'un protocole d'accord de coopération financière entre MM. Habib Ben Yahya, ministre des Affaires Etrangères et Karl Heinz Kunzmann, ambassadeur d'Allemagne à Tunis. En vertu de cet accord, l'Allemagne accorde à la Tunisie un prêt d'un montant de 6 millions de DM. pour le financement de l'installation d'une station d'émission radio sur ondes moyennes.

26 avril : Tunisie-USA/Diplomatie : Nomination de M. Thomas Mc Carthy en tant qu'ambassadeur des Etats-Unis à Tunis, en remplacement de M. Robert Pelletreau.

27 avril : Tunisie-Guinée : Ouverture à Conakry, des «journées commerciales tunisiennes», organisées par le centre de promotion des exportations (CEPEX) (27 avril - 05 mai)

Tunisie-Iran/Diplomatie : Réouverture de l'ambassade de Tunisie à Téhéran, en présence du nouvel ambassadeur tunisien en Iran, M. Nouredine Hamdane.

Criminalité : La Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Tunis condamne à des peines allant de 15 jours à 4 ans de prison, 29 prévenus impliqués dans un vaste réseau de «*trafic d'or*» entre la France et la Tunisie.

28 avril : Politique : Elections législatives partielles, dans le gouvernorat de Kairouan, remportées à 72,91% par le candidat unique du Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) : Circonscription unique du gouvernorat de Kairouan; nombre des inscrits : 153.123; nombre des votants : 11.653; bulletins nuls : 43; suffrages exprimés : 11.610.

01 mai : Commémoration : Célébration de la fête de travail. Au cours de discours prononcé au palais de Carthage, le président Zine el Abidine Ben Ali, évoque la nécessité «*d'une révision du Code du Travail*», en vue «*de promouvoir le dialogue social*».

03 mai : Culture : Inauguration de la 10ème foire internationale du Livre, à Tunis, (Foire islamique du Kram), en présence du ministre de la Culture, M. Moncer Rouissi. La foire qui doit durer jusqu'au 12 mai, réunit 182 maisons d'édition.
Tunisie-USA : Le président Zine el Abidine Ben Ali reçoit au palais de Carthage M. Mervyn Dymally, président de la commission Afrique à la Chambre américaine des Représentants, qui souligne que «*la Tunisie est et restera le pays ami des Etats-Unis en dépit des divergences conjoncturelles*».

04 mai : Musique : A la suite de décès du musicien égyptien Mohamed Abdelwahab, survenu le 03 mai, le président Zine el Abidine Ben Ali, adresse au président égyptien, Hosni Moubarek, un message de condoléances où il exprime notamment la certitude que «*Mohamed Abdelwahab restera toujours vivant dans le coeur des peuples arabes*».

07 mai : Tunisie-Burkina-Faso : Visite officielle du président burkinabé, B. Dominique Compaoré, en Tunisie (07-10 mai).
Economie : Adoption, par le parlement d'un projet de loi sur l'augmentation de la quote-part de la Tunisie au Fonds monétaire international (FMI) qui passerait de 138,2 millions de droits de tirages spéciaux (DTS) à 205 millions de DTS.

08 mai : Université : Des affrontements entre des étudiants des facultés de Droit, de Sciences et de l'Ecole des ingénieurs et des policiers font deux morts parmi les étudiants. D'autres affrontements ont lieu sur les campus universitaires de Sousse et de Kairouan.

Tunisie-CEE : Visite officielle du ministre tunisien des Affaires Etrangères, M. Habib Ben Yahya au siège de la Communauté européenne, à Bruxelles (08-10 mai). Au cours de son entretien avec M. Jacques Delors, président de la commission européenne, M. Habib Ben Yahya a rappelé la volonté de la Tunisie de participer à la «*création d'un espace euro-méditerranéen, économique, politique, social et de sécurité*».

09 mai : Industrie : «*STINORD 1991*», salon de la sous-traitance, organisé à Bizerte par l'Agence pour la Promotion de l'industrie (API) et la société de la Foire de Bizerte (09 - 11

mai).

Tunisie-France : Dans le cadre du jumelage entre le Gouvernorat de Gabès et le département des Côtes - d'Armor, M. Josselin, président du Conseil général des Côtes - d'Armor est reçu par M. Louati, gouverneur de Gabès (9-11 mai).

10 mai : Tunisie-UMA : Réunion extraordinaire, à Tunis, des ministres de l'Economie des pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), à propos notamment des répercussion de la guerre du Golfe sur les économies des pays maghrébins (10-12 mai).

Politique : Annonce par la présidence de la République, dans le cadre du VIIIème Plan, d'un projet de réhabilitation de 220 cités populaires, et d'une série de mesures pour «*enrayer le phénomène de la construction anarchique*».

13 mai : Enseignement : Examen, par le conseil des ministres, du projet de loi concernant la réforme de l'enseignement. Le texte de la réforme s'articule autour de quatre points importants : l'instauration de l'école de base en tant que cycle d'éducation autonome; la restructuration de l'enseignement secondaire avec deux cycles d'une durée de 2 ans; la création d'un institut préparatoire aux écoles d'ingénieurs et au concours d'agrégation; la création d'une école polytechnique tunisienne.

14 mai : Tunisie-Algérie : Visite officielle, à Alger, du premier ministre tunisien, M. Hamed Karoui qui s'est entretenu dès son arrivée avec le premier ministre algérien, M. Mouloud Hamrouche (14-16 mai).

Tunisie-Grande-Bretagne : Visite officielle de M. Patrick Fairweather, sous-secrétaire d'Etat adjoint au Foreign Office, chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, reçu dès son arrivée par M. Mustapha Kamel Nabli, ministre du Plan et du développement régional.

Université : Le président Zine el Abidine Ben Ali annonce la création d'une commission nationale chargée de définir les moyens de mettre un terme à la crise des universités et nomme à la tête de cette commission M. Mohamed Moaâda, un des principaux chefs de file de l'opposition (MDS).

15 mai : Tunisie-Espagne : Entrée en vigueur de la mesure rétablissant les visas d'entrée en Espagne pour les ressortissants tunisiens et maghrébins, à la suite de la dénonciation des accords de juillet 1966 par le conseil des ministres espagnol, le 12 avril dernier. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire européenne sur le contrôle des mouvements migratoires.

16 mai : Tunisie-Suisse : Nomination de M. Hamed el-Abed en tant qu'ambassadeur de la Tunisie auprès de la Confédération helvétique.

18 mai : Tunisie-Syrie : Signature, à Damas d'un accord de coopération dans le domaine agricole, entre le ministre tunisien de l'Agriculture, M. Mouldi Zouaoui, en visite officielle en Syrie, et son homologue syrien, M. Mohamed Ghabbache.

20 mai : UMA : Ouverture, à Tunis, des travaux du conseil des ministres maghrébins du Tourisme et de l'Artisanat (20-23 mai).

Tunisie-Canada : Création d'un centre multiressource à

Nabeul, à l'initiative de l'Agence tunisienne de promotions des investissements agricoles (APIA), et du ministère des Affaires internationales du gouvernement du Québec.

21 mai : Tunisie-Sénégal : Ouverture de la 3ème session de la grande commission mixte tuniso-sénégalaise.

22 mai : Politique : M. Abdallah Kallel, ministre de l'intérieur, dénonce, au cours d'une conférence de presse, «*une conspiration visant à s'emparer du pouvoir par la force et à imposer un Etat religieux et théocratique*», et accuse publiquement le mouvement islamiste «*Ennahdha*» d'être à l'origine du complot; arrestation de 300 personnes dont une

centaine de militaires.

Tunisie-France : Signature d'une convention de formation entre l'institut de Financement et de Développement (IFID) et l'Institut de Formation de la Banque de France, à l'occasion du «*premier forum méditerranéen de l'innovation financière*» (Tunis, 22-24 mai).

23 mai : Politique : Changement de dénomination du ministère des Domaines de l'Etat en ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières.

Tunisie-France : Visite officielle de M. Roland Dumas, ministre des Affaires Etrangères de la République française (23-25 mai).

LIVRES D'ART

BUONAVENTURA (Wendy). - *Les mille et une danses d'Orient*. - Paris : Arthaud, 1989. - p. - ill.

«*Près du feu, tandis que le bois se consume, une joyeuse danseuse en voile de lumière, dont la danse transforme l'obscurité en or...*».

Ainsi débute l'ouvrage de Wendy Buonaventura qui, au cours de 208 pages et de très nombreuses illustrations, nous fait partager sa fascination pour «*la plus éloquente des danses féminines, avec son lyrisme obsédant, son feu et son mouvement sensuel*».

CHAMPOLLION (Jean-François). - *L'Egypte, lettres et journaux de voyages*. - Paris : Ed. Image-Magie, 1989. - Phot. Hervé Champollion. - 403 p. - ill.

L'enthousiasme de Jean-François Champollion, savant, explorateur et poète, se retrouve en chacune de ses lettres écrites pendant son voyage d'Egypte (1828-1829), rééditées intégralement dans cet album.

Cent soixante ans plus tard, Hervé Champollion, a suivi le même itinéraire et photographié les tombes, les temples et les sites souvent peu connus, qu'avait décrit son lointain parent. Les textes de l'un, d'une passionnante modernité, mariés aux superbes photos de l'autre, mène le voyageur d'aujourd'hui à la découverte de 50 siècles d'histoire tout au long du Nil.

MONNERET (Sophie). - *L'Orient des peintres*. - Paris : Nathan, 1989. - 251 p. - ill.

«*Tout le continent penche à l'Orient*», s'exclame Victor Hugo, alors que la peinture de son siècle se peuple d'odalisques, de chasses exotiques et de bains maures... «*Des enluminures gothiques à Picasso, le long cortège des séductrices immortelles, des mages chargés d'épices et de parfums précieux, parcourt l'histoire de l'art et témoigne de l'amour renouvelé des peintres occidentaux pour l'Orient*».

ROUACH (David). - *Bijoux berbères au Maroc dans la tradition judéo-musulmane*. - Paris : ACR Edition, 1989. - 255 p. - ill.

David Rouach, dans cet ouvrage, rend hommage aux communautés juives de Sidi Bel Abbès, en Algérie et de Meknès, au Maroc, dont les riches traditions lui ont été transmises par ses parents. Cela dit, l'auteur présente son travail comme le compte rendu de trois expériences intellectuelles; «*Un retour sur soi, dans ce qu'il y a de plus narcissique; une tentative intellectuelle d'ethnologie, dans la mesure où ce livre est le résultat d'une dizaine d'années passées sur le terrain; une recherche anthropologique perçue comme une science de l'interprétation des signes et symboles contenus dans les bijoux*»

Sur le même thème :

AMARA (Maurice). - *Le Maroc de Delacroix*. - Paris : Ed du jaguar, 1987. - 223 p. - ill.

BOPPE (Auguste). - *Les peintres du Bosphore au XVIIIème siècle*. - Paris : ACR Edition, 1989. - 312 p. - ill.

HUMBERT (Jean-Marcel). - *L'égyptomanie dans l'art occidental*. - Paris : ACR Edition, 1989. - 335 p. - ill.

M'RABET (Khalil). - *Peinture et identité, l'expérience marocaine*. - Paris : L'Harmattan, 1987. - 170 p. - ill.

PRISSE D'AVENNES. - *L'art arabe*. - Paris : Booking international, 1989. - 204 p. - ill. (réimpression).

A LIRE ET A CONNAITRE

BRAHIMI (Denise). - **Appareillages, dix études comparatistes sur la littérature des hommes et des femmes dans le monde arabe et aux Antilles.** - Paris : Deux-Temps-Tierce, 1991. - 179 p.

Le livre de Denise Brahimi est un essai de critique littéraire où les oeuvres analysées traitent aussi bien de l'esclavage des noirs que de la guerre d'Algérie, de la prison politique que de la polygamie. Les récits les plus proches du cri, du murmure ou de la mélodie, impliquent une manière d'écrire où peut encore se déceler la différence des genres.

CHAMMAM (Mahmoud). - **Les grandes figures de la Zeitouna.** - Tunis, 1991. - 169 p. (en langue arabe).

L'auteur, dans cet ouvrage, brosse le portrait d'une quinzaine de «*Qadis-s*» et de «*Cheikh-s*», tous issus de l'Université de la Zeitouna, et qui ont eu une influence considérable dans les réformes juridiques et morales de la Tunisie des XVIII-XXèmes siècles.

CHEVALLIER (Dominique), GUELLOUZ (Azzedine), MIQUEL (André). - **Les Arabes, l'Islam et l'Europe; avec la collaboration de Abdelwahab Bouhdiba.** - Paris : Flammarion, 1991. - 234 p.

Pour dissiper les malentendus autour de l'Islam, des notions de «*djihad*» et de «*umma*», d'éminents spécialistes du monde musulman ont décidé de parler et proposent dans cet ouvrage, des réflexions sérieuses, fondement nécessaire pour un «*vrai dialogue entre l'Europe et l'Islam*».

GALLISSOT (René). - **Le patronat européen au Maroc (1931-1942).** - Casablanca : EDDIF, 1990. - 300 p.

A revisiter l'Histoire, une question demeure en suspens : celle de discerner ce qui est propre au Maroc puisque le transfert accéléré des campagnes vers les villes, l'appropriation capitaliste à la fois étrangère et libre-échangiste, et la préparation à l'exercice du pouvoir dans le cadre étatique mis en place par la colonisation, appartient à l'histoire générale des sociétés dominées. C'est la réponse qu'essaie d'apporter René Gallissot, dans ce recueil des événements, de la pénétration de la vie ouvrière marocaine et de l'exposé des conflits garantis par une approche impartiale teintée d'humanisme.

Herbes, drogues et épices en Méditerranée. - Paris : CNRS 1990. - 186 p. - Actes de la Table Ronde de l'Institut de Recherches Méditerranéennes et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille. - Mémoire et documents n° 3.

Des jardins d'Adonis aux tiroirs des apothicaires et aux boutiques des commerçants, les herbes, drogues et épices ont toujours nourri les rêves et entretenu les comptes. Ainsi les retrouvons-nous dans les livres des commerçants juifs, dans les souks du Caire, dans les entrepôts de Smyrne ou dans les cales de clipppers américains. Les actes

de cette table ronde précisent par «*les aspects économiques, botaniques, et culturels de leur histoire, le rôle important qu'ont tenu et que tiennent encore les herbes, drogues et épices dans les sociétés méditerranéennes*».

La guerre du golfe et l'avenir des Arabes. - Tunis : Cérès Productions, 1991. - 214 p. (édition en langue arabe et française).

Ce recueil qui rassemble les réflexions originales et variées de différents intellectuels et journalistes tunisiens, éclairera le lecteur sur la situation complexe de la crise du Golfe et lui permettra de dégager quelques perspectives d'avenir du Monde arabe.

MARZOUQI (Salem Krir al-). - **L'organisation politique et administrative en Tunisie.** - Tunis : STD, 1991. - 357 p. (en langue arabe).

Grâce à une importante documentation, Salem K. al-Marzouqi retrace l'histoire politique et administrative de la Tunisie en analysant notamment les constitutions de 1861 et 1959 et en identifiant de manière précise les instances politiques de l'Etat, et ce afin de mieux comprendre les rapports entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

VIENT DE PARAITRE

FERJANI (Mohamed Cherif). - **Islamisme, laïcité et droits de l'homme : un siècle de débat sans cesse reporté au sein de la pensée arabe contemporaine ; préf. de Ali Merad.** - Paris : L'Harmattan, 1991. - 397 p.

DROIT

* **Conférence sur les travailleurs migrants du Maghreb dans la C.E.E.** présentation du colloque de Tunis du 18-20 avril 1991, organisé par l'Union syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe. (USTMA) la confédération européenne des Syndicats (CES) et la Confédération internationale des syndicats libres, 1991. - 36 p.

* **MELLOULI (Slaheddine).** - Droit d'exécution : procédure juridique de recouvrement des créances - C.L.E. Tunis - 1991-214 p.

* **MEZGHANI (Ali).** - Droit international privé. - Tunis : Cérès/CERP Productions, 1991. - 419 p.

* **La Protection juridique de l'Environnement.** - actes du colloque de Tunis du 11 au 13 mai 1989 - Tunis : Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales (Tunis-II), 1990 - 381 p.

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN AVRIL

COLLOQUES ET SEMINAIRES

TUNISIE

06 mai : «L'ECONOMIE DE L'APRES-GUERRE ET LES RELATIONS ENTRE LES ETATS DE LA CEE ET DU MAGHREB», organisé, à Sidi Bou Saïd, par la revue le Nouvel Economiste maghrébin et la Fondation Friedrich Naumann.

10-11 mai : «LES MEDIAS ET LA CRISE DU GOLFE : UNE LECTURE CRITIQUE», organisé à Tunis, par la revue tunisienne des sciences de la communication.

15-17 mai : «L'EXECUTION DES PEINES», organisé à Tunis par le CERP en collaboration avec l'Association tunisienne de Droit pénal.

20-24 mai : «2ème SEMINAIRE FRANCOPHONE SUR LA GESTION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES», organisé à Tunis, par le Centre de Documentation nationale, en collaboration avec la Banque internationale des bibliothécaires (IFLA) et l'UNESCO.

22-26 mai : «LIBERTE ET COMMUNICATION AU MAGHREB», organisé à Tunis, par le CERP, en collaboration avec la Fondation Friedrich Naumann et l'Ambassade de France en Tunisie.

24 mai : «SOCIOLINGUISTIQUE TUNISIENNE ET MAGHREBINE», table ronde organisée par le Bureau du CNRS de Tunis.

31 mai : «DIPLOMATIE ET MEDITERRANEE», conférence organisée à l'Ecole nationale d'Administration de Tunis, par l'Association des Etudes internationales avec la participation de M. Dietrich F. Kappeler de l'Université de Genève.

31 mai et 4 juin : Conférences - débats organisées à Tunis, par l'Association des Femmes tunisiennes universitaires pour la recherche et le développement (AF-TURD), et en présence de Mme Fatima Mernissi, sur les thèmes de «FEMMES ET POUVOIRS EN ISLAM» et «FEMMES ET MEDIAS»

1er juin : «LE TOURISME TUNISIEN APRES " L'APRES-CRISE " ET SES PERSPECTIVES POUR LA DECENNIE A VENIR », organisé par l'ONTT, l'Association Internationale des Docteurs en Economie du Tourisme (AIDET), et l'Hôtel Abou Nawas Tunis, sous la direction de A. Abitbol, professeur à l'IHEC de Tunis.

17-18 juin : «LA VALEUR PROBANTE DES NOUVELLES ARCHIVES», organisé à Tunis par les Archives Nationales et l'Association tunisienne de la Communication.

MAROC AVRIL 1991

25-28 avril : «LES VILLES MOYENNES AU MAGHREB», organisé par la commune et le district de Séfrou (Maroc), avec la participation de MM H. Fakhfakh, A. Hayder et A. Belhedi de l'Université de Tunis; M. B. Semmoud de l'Université d'Oran et des chercheurs des universités de Meknès, Fès, et Rabat.

FRANCE

16-17 mai : «BOURGEOISIES ET NOTABLES CITADINS AU MAGHREB DANS LA PERIODE COLONIALE», organisé à Nice, par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis.

- ANNONCE DE COLLOQUE -

«The Institut of advanced Architectural Studies» de l'université de York (Grande-Bretagne) organise du 22 au 24 juillet, le 3ème séminaire sur «LES POLITIQUES DE RECONSTRUCTIONS D'APRES-GUERRE».

- MIGRATION -

La Mission Interministérielle de Recherche-Expérimentation, (M.I.R.E.), propose trois rapports essentiels sur le problème de l'immigration en France :

- France, société pluri-ethnique, quelques recherches sur l'immigration, 1985-1990.
- Archives orales de Français-musulmans ou les conditions d'une immigration de guerre. - Rapporteur du projet : Mohand Hamoumou. - juin 1988.
- Modes d'insertion des populations de cultures islamiques dans le système politique français. - Sous la direction de Rémy Leveau et de Catherine Withold de Wendel. - janvier 1991.

- DROIT SOCIAL -

L'Union syndicale des Travailleurs du Maghreb arabe (USTMA) a fait paraître, à l'occasion de la Réunion intersyndicale de Casablanca (28-29 avril 1991), «La charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs du Maghreb».

Illustration de couverture : extrait de l'ouvrage de Hassen Massoudi «la calligraphie arabe vivante» : Paris, Flammarion 1981.

Nom du Sultân al-malik al-nâsir nâsir al-dunyâ wal dîn Mohammad Ibn sultân al-chahîd al-malik al-mansûr sayf al-dîn Qalâwûn (XIVème siècle a.p. J-C.)

RECTIFICATIF : dans «Correspondances» n° 29, p. 10, lire : Amaury Faivre d'Arcier au lieu de Amaury Faivre d'Acier; dans «Correspondances» n° 30, p. 10, la date de naissance de François 1er et de Soliman le Magnifique est 1494 et non 1794.

Laurent PAPIN - CDTM
22 avenue de Paris 1000 Tunis - 245.508

2000 ex. - Imp. Finzi - Tunis